

N° D'ORDRE : 2020-170

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 23

Pouvoirs : 06

Excusé : 00

Absents : 00

Qui ont pris part

à la délibération : 29

Date de convocation : 8 Décembre 2020

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2020

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – M. BLANC Romain – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – M. FONTANA Alain – Mme ARGENTO Katia – Mme SAUQUET Adeline – M. FRANCESCHINI Damien – M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan – Mme MONTAGNY Nolwenn – M. CALMET Pierre.

Pouvoirs : M. LABASTIE Eric pouvoir à M. Gilles VINCENT – M. CAILLEAUX Rémi pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – Mme ASNARD Marjorie pouvoir à M. MARIN Michel – Mme RASTOUIL Angélique pouvoir à M. TOULOUSE Christian – Mme DEFAUX Catherine pouvoir à Mme VIENOT Véronique – M. CLAVE Denis pouvoir à Mme MONTAGNY Nolwenn.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia (à l'unanimité).

L'an deux mille vingt, le quatorze décembre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de la ville de SAINT-MANDRIER SUR MER a été assemblé dans le réfectoire de l'ancien restaurant scolaire, Rue Anatole France, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

15-SUPPRESSION DE POSTES AU 31-12-2020

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que toute mesure de suppression de postes fait l'objet d'une délibération du conseil municipal prise après avis du comité technique.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de supprimer certains postes qui ne sont plus pourvus suite à l'évolution des effectifs liée notamment à des avancements de grade, des mutations ou des départs à la retraite.

Après avoir donné toutes précisions utiles, Monsieur le Maire demande à Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux de bien vouloir l'autoriser à procéder à la suppression des postes comme suit :

	POSTE	Avancement de grade	Promotion interne	Fin de CDD	Mutation	Modification du temps de travail	Mise à la retraite	Sans suite
COMMUNE	FILIERE TECHNIQUE							
	Technicien territorial (TC)	X						
	Adjoint technique principal de 2ème classe (TC)	X						
	FILIERE ADMINISTRATIVE							
	Rédacteur principal de 2ème classe (TC)	X						
	Adjoint administratif principal de 2ème classe (TC)	X						
	Adjoint administratif principal de 2ème classe (TC)	X						
	Adjoint administratif principal de 2ème classe (TC)	X						
	FILIERE MEDICO SOCIALE							
	ATSEM Principal de 1ère classe (TC)						X	

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'autoriser Monsieur le Maire à supprimer les postes comme précisé précédemment.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 15 décembre 2020, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire

Gilles VINCENT